

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1847

Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et la SASP LOU RUGBY

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 18 JANVIER 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 JANVIER 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JANVIER 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 JANVIER 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLASSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme BERRA (pouvoir à Mme BALAS), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1847 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION CADRE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA SASP LOU RUGBY (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 janvier 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération du 19 janvier 2015, vous m'avez autorisé à signer la convention d'objectifs et de moyens du 30 janvier 2015 qui a été passée entre la Ville et la SASP LOU Rugby pour les saisons 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

Au terme de l'articles 8 de cette convention, il était prévu qu'un avenant interviendrait chaque année pour autoriser la Ville à verser le montant des subventions. Cet avenant signé par la Ville et LOU Rugby ne peut être rédigé qu'une fois recueillis auprès du LOU Rugby les éléments financiers permettant de constater le respect des plafonds prévus par les décrets d'application de la loi Buffet (art R 113-1 et D 113-6 du Code du Sport).

Le LOU Rugby, nous a transmis les documents joints à la délibération, notamment :

- les participations, reçues des collectivités au titre de la saison 2014-2015 et prévisionnelles au titre de la saison 2015-2016, en subventions et prestations de service ;
- le rapport d'utilisation de la subvention 2014-2015 et le prévisionnel 2015-2016.

En conséquence, je vous propose de m'autoriser à signer l'avenant n° 1 à la convention cadre d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lyon et le LOU Rugby qui prévoit (article 8) de verser une subvention de 110 000 € pour les missions d'intérêt général hors formation.

Il s'agit des montants déjà inscrits au Budget Primitif 2016.

Vu le Code du Sport ;

Vu la délibération du 19 janvier 2015 ;

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Oui l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

DELIBERE

1 – Conformément à la délibération du 17 décembre 2015, une subvention de fonctionnement de 110 000 € est allouée à la SASP Lou Rugby pour la saison sportive 2015-2016.

2 – L’avenant n° 1 à la convention cadre d’objectifs et de moyens susvisé, établi entre la Ville de Lyon et la SASP LOU Rugby est approuvé.

3 – M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4 – Les modalités de contrôle et d’utilisation des fonds prévues dans la convention sont fixées conformément à la législation et les pratiques en vigueur.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l’Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT